



MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DU LOGEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## LOGEMENT DES JEUNES Article 109 de la loi ELAN e-lettre #5

### Un outil pour les métropoles comme pour les villes moyennes

#### La parole à une élue

À Vitré (Ille-et-Vilaine), 9 logements sociaux réservés aux jeunes actifs seront construits en coeur de ville grâce à l'article 109 de la loi ELAN.



Isabelle Le Callennec  
Maire de Vitré  
Présidente de Vitré Communauté



*Je crois beaucoup à cette capacité que nous avons de mobiliser collectivement à la fois de l'ingénierie et des moyens financiers pour sortir des projets qui collent à la demande sur un territoire.*



#### Le financement du projet :

- Vitré Communauté	78 000 € de subvention
- État	55 000 € de subvention
- Région	48 000 € de subvention
- Action Logement	102 000 € de prêt (garanti par la ville de Vitré) 140 000 € de subvention

Écoutez Isabelle Le Callennec présenter  
le projet mené avec Espacil  
pour le logement des jeunes actifs

#### Rappel : l'opération de Vitré, agrée en 2020



**Organisme HLM :** ESH Espacil  
**Logements jeunes :** 9 (5 T1, 3 T2, 1 T4 coloco)  
**Mode de financement :** Prêt locatif à usage social (PLUS) et prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)  
**Modalité :** démolition de 6 logements sociaux (relogement des locataires), et reconstruction de 9 logements, projet Action Coeur de Ville, des bâtiments de France (ABF)

respect des prescriptions de l'architecte  
**Démarrage des travaux :** 2022  
**Mise en service :** 2024

## Questions / réponses

### Qui attribue ces logements sociaux réservés aux jeunes de moins de 30 ans ?

Ces logements réservés aux jeunes de moins de 30 ans sont attribués par la commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL)

Accédez à toutes les questions / réponses  
sur la mise en oeuvre de l'article 109

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
crédit photo : PRISM ARCHITECT, Isabelle Le Callenec  
[Se désinscrire](#)